

LE LANGAGE ET LE TRAVAIL – RAPPROCHEMENTS ENTRE L’APPROCHE ERGOLOGIQUE ET LES ETUDES DU LANGAGE

Cecilia Souza-e-Silva et Ana Raquel Motta

Depuis ses débuts l’ergologie, dans son approche de la complexité du travail humain et de ses ressorts souvent énigmatiques mais bien réels, fait appel à la pluridisciplinarité, soit au niveau des savoirs académiques, soit au niveau des savoirs résultant de l’expérience des salariés.

En ce qui concerne le langage, retenons d’un entretien accordé par Schwartz à Durrive et Duc : « *Cette compétence disciplinaire (la professionnalité du linguiste) est indispensable, ne serait-ce que – justement – pour voir les écarts entre les formes relativement normalisées du langage et les siennes propres, pour se rendre compte que cet écart n’est pas une faiblesse, mais au contraire un ajustement intelligent à la configuration de sa propre activité* » [6, p. 136].

L'une des contributions les plus récentes de Schwartz est centrée sur les apports de l'ergologie à l'épistémologie. En effet, elle instaure une nouvelle manière d'aborder la question des champs, des disciplines et des concepts. Les champs ergologique et épistémique concernent les objets du savoir qui sont en étude, soit par les disciplines ergologiques, soit par les disciplines épistémiques. L'objet d'étude dans le champ épistémique neutralise l'activité, les débats de normes, du milieu et du moment pour ne retenir que le résultat, le produit d'une expérience. L'objet d'étude dans le champ ergologique est soumis aux débats de normes, il ne peut pas être étudié hors du milieu et de l'histoire.

Les disciplines ergologiques et épistémiques concernent les méthodes, les manières dont sont produits les connaissances, les concepts. La discipline épistémique implique l'exercice de la pensée qui vise à produire des connaissances dans le but de neutraliser l'environnement, les conditions historiques, singulières, liées au « ici-et-maintenant » de la situation de travail. La discipline ergologique implique la reconnaissance de la double anticipation, la tendance au suivi des débats de normes jusqu'à la dimension la plus singulière de l'activité et la confrontation nécessaire au milieu, à l'histoire et à chaque situation singulière.

En ce qui concerne les concepts, l'axe qui conduit de la discipline ergologique à la discipline épistémique présente plusieurs niveaux d'épistémicité qui correspondent aux différents niveaux

d'intégration de l'activité humaine dans leurs champs d'étude respectifs.

Les concepts de l'épistémicité 1 concernent des objets sans activité pour lesquels il y a neutralisation de l'histoire ; ils laissent de côté tout ce qui est sujet aux débats de normes et qui constitue un événement capable de produire un effet quelconque sur ces concepts. Les concepts de l'épistémicité 2 sont constitués par les normes de la vie sociale cristallisées en lois, règlements, procédures. L'épistémicité 2 part de ce qui constitue le droit, l'autorité, l'organisation plus ou moins codifiée dans la vie collective.

Les concepts de l'épistémicité 3 se caractérisent par la tentative d'expliquer les sociétés, leurs institutions, leurs organisations plus ou moins visibles. Visée explicative sur leur genèse et leur fonctionnement, l'épistémicité 3 est une posture d'analyse des faits. L'une et l'autre, épistémicités 2 et 3, manipulent des concepts, dans une même visée de « désadhérence » par rapport aux configurations singulières de l'activité.

Enfin, les concepts de l'épistémicité 3 bis, tendanciellement ergologiques, reposent sur les normes antécédentes et intègrent toujours l'activité humaine en leur sein. Elle a pour objectif l'observation des variables ou renormalisations qui arrivent chaque fois qu'une activité est mise en pratique. Par définition même, les épistémicités, malgré leurs spécificités, se caractérisent par la manipulation de

concepts, donc de « désadhérences » par rapport à l'activité ici et maintenant, sauf l'épistémicité 3 bis¹.

1. Place hybride de la linguistique par rapport aux épistémicités

Nous postulons que la linguistique occupe une place hybride par rapport aux épistémicités, dans la mesure où elle peut être considérée ou non à travers des débats de normes. Ceux qui n'appartiennent pas à notre domaine évoquent « la » linguistique comme une discipline homogène. En revanche, ceux qui se définissent comme linguistes éprouvent la plus grande difficulté à maîtriser l'unité de leur propre domaine, tant celui-ci leur paraît disparate [1]. Notre point de vue sera développé en quatre étapes : phonétique articulatoire et acoustique, structuralisme, grammaire normative et approches énonciatives-discursives.

¹ Nous partons de ces éléments de l'ergologie – développés à travers des comptes rendus de quelques séminaires publics organisés à l'Université d'Aix-Marseille, ainsi que du séminaire de la PUC en avril 2011 à São Paulo – pour les rapprocher de la linguistique.

1.1. Phonétique articulatoire et acoustique

Deux terrains d'étude s'ouvrent alors. D'une part, la phonétique articulatoire, qui requiert des connaissances de l'anatomie des cavités subglottiques et du larynx, des organes vocaux, du conduit vocal, de la fabrication des consonnes, des voyelles, des cartilages, des muscles, des ligaments, des membranes, etc. Il est également indispensable de connaître le « spectre » de la parole et ses différents composants physiques, afin de procéder à la classification acoustique des sons du langage.

Et d'autre part, le domaine de la phonétique acoustique, où interviennent quelques notions utiles : mouvement périodique, mouvement vibratoire, fréquence, élongation, résonateur, etc. Ces études impliquent aussi l'utilisation d'appareils tels que l'oscillateur simple à masse variable. Ce terrain d'étude est celui de l'épistémicité 1 : les facteurs internes de la science et les recherches en laboratoire sont ici privilégiés. Le but est d'étudier un objet, la langue, en élaborant des protocoles dégagés de toute histoire.

Un autre traitement de la phonétique est envisageable, c'est celui qui propose la description et l'analyse phonétique des productions vocales, en les mettant en rapport avec une langue spécifique, historique et localisée. Dans ce cas, les concepts provenant des études en laboratoire, l'épistémicité 1,

sont insérés dans le contexte plus ample des activités humaines et sociales, l'épistémicité 3, qui opèrent dans les sociétés. Ces études sont possibles et souhaitables, car tous les concepts des sciences humaines et sociales peuvent éventuellement être réutilisés par la démarche ergologique.

Pour faire un parallèle, nous pouvons refuser qu'un médecin nous traite comme si nous n'étions qu'un poumon, et non pas un être humain dans toute notre complexité, mais cela ne remet pas en question l'existence d'études du « poumon » qui cherchent à neutraliser la dimension du corps humain soumis aux débats de normes. Aussi bien pour la médecine que pour la linguistique, les phénomènes ainsi observés peuvent être inscrits dans les sciences sociales et humaines à partir d'une démarche ergologique, c'est-à-dire à partir de l'épistémicité 3 bis.

1.2. Structuralisme

Face aux courants du XIX^{ème} siècle, Saussure fait figure de novateur dans la mesure où il est le premier à se livrer à une réflexion théorique sur la nature de l'objet que constitue la langue et sur la méthode par laquelle il est possible de l'étudier. Au lieu de se contenter, comme ses prédécesseurs, de collecter des faits, il élabore un point de vue sur l'objet ; un cadre général dans lequel il théorise ces faits. L'objet n'est donc pas donné au départ, il ne se livre pas à l'observateur naïf, il est défini au

terme d'une réflexion théorique : « *Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet* » [5, p. 23].

En ce sens, Saussure a inauguré la démarche scientifique en linguistique, c'est-à-dire, une réflexion qui se donne à elle-même ses concepts et ses propres méthodes d'analyse. On retrouve ici une source centrale de préoccupation pour la communauté scientifique dans son ensemble, et donc pour la linguistique saussurienne : « *Formuler un principe qui soit fondateur de tout le reste* ». Nous retrouvons ici la réflexion de Schwartz sur le principe de l'inertie : « *Dans l'histoire des idées, ce principe est à la base de tout le reste (unités fondamentales) ; c'est un effort prodigieux de la pensée car contre-expérimental* » [8].

Le système linguistique, la langue, est essentiellement un système de signes. Ce système est conçu par Saussure comme un réseau de différences entre signes : un signe est d'abord ce que les autres signes ne sont pas. Le sens d'un signe n'est pas en correspondance terme à terme avec le monde, il est en fait subordonné à ce que Saussure, usant d'une métaphore économique, appelle la valeur, définie comme l'ensemble des relations qu'entretient un signe avec les autres signes du système [3]. La conception immanentiste du système linguistique, c'est-à-dire l'étude de la langue en elle-même et pour elle-même, laissant de côté toute autre considération que celle des relations entre les unités, exclut du champ de la linguistique le sujet d'énonciation et le contexte.

Jusqu'ici, nous avons relevé deux voies utilisées par la linguistique pour se rapprocher de l'épistémicité 1 : d'une part, en tenant compte uniquement du corps sans débat de normes (phonétique), et d'autre part, en considérant la langue comme un système idéal (structuralisme). Elles se ressemblent de par leur tentative de neutraliser le milieu et l'histoire, de « *traiter des modèles, des vérités scientifiques qui s'imposent à nous quels que soient les désirs et les débats* » [9], mais elles divergent dans leur *modus operandi*.

1.3. Grammaire normative

Le langage peut s'étudier également par le biais de la grammaire normative, une étude héritée des Grecs, plus exactement des Alexandrins dont l'intérêt pour la langue est inséparable d'une préoccupation philologique, celle de rendre plus compréhensibles les textes littéraires prestigieux et d'étudier la langue « pure ». Il s'agit donc d'un type d'étude bien antérieur à l'avènement de la linguistique en tant que science.

Selon la grammaire normative une ou quelques variables linguistiques sont prises comme modèles de comportement langagier, dictant ce qui est « vrai » ou « faux » dans les mises en valeur des groupes sociaux. Nous entrons à présent dans le champ de la normalisation de la société, c'est-à-dire, de ce qui

« doit être », des normes sociales. Ici, il est possible aussi d'établir un parallèle entre les épistémicités et les études du langage. Nous y reviendrons.

Il est certain que nous ne pouvons pas considérer la grammaire normative comme l'équivalent de la phonétique ni des autres domaines abordés ici. Cependant, nous ne pouvons pas non plus nier qu'elle fait partie des études du langage, dans la mesure où elle est l'un des espaces où se construit la connaissance de la langue. La norme, comme filtre social du système, est un objet de pouvoir et de disputes dans les sociétés. C'est elle qui impose certaines règles au détriment des autres, jugées bonnes ou mauvaises, correctes ou incorrectes.

D'une manière comparable à celle des lois juridiques ou des autres normes sociales, il est fréquent de justifier les normes de la grammaire normative au moyen d'arguments qui évoquent sa supériorité esthétique ou logique : « *C'est plus "joli" de dire comme ça* » ; « *c'est plus intelligent d'exprimer ça de telle façon* ». Donc, sans prétendre affirmer que la grammaire normative revêt la force d'une loi juridique, nous pensons qu'il est possible d'établir des parallèles entre ce que l'on considère comme l'épistémicité 2 et ce type d'approche du langage. En effet, les normes « sont instituées, au contraire d'une loi naturelle qui ne peut pas être changée à moins d'une rupture épistémologique ; les normes sont transgressables et objets d'infractions, au contraire d'une loi naturelle qui ne peut logiquement pas être transgressée » [7]

1.4. Approches énonciatives-discursives

Comme nous l'avons vu, le couple saussurien langue-parole institue la linguistique comme science en procédant à l'exclusion de la parole du sujet et du contexte. Seule l'architecture interne de la langue est prise en considération et le langage comme activité est relégué à un résidu. Par contre, les approches énonciatives et discursives remettent en question cette exclusion, en plaçant le langage comme activité langagière entre deux protagonistes, énonciateur et allocutaire ; activité à travers laquelle l'énonciateur se situe par rapport à cet allocutaire, à sa propre énonciation, à son énoncé, au monde, aux énoncés antérieurs ou à venir. Cette activité laisse des traces dans l'énoncé, traces que les linguistes cherchent à analyser. Ainsi, le langage n'est pas un simple intermédiaire s'effaçant devant les choses qu'il « représente » : il y a non seulement ce qui est dit mais le fait de le dire [2].

Nous arrivons maintenant à l'épistémicité 3, dans laquelle l'objet de connaissance est l'activité humaine, pleine de normes, de renormalisations et d'histoire, plus ou moins visibles. Basées sur ce constat, les approches énonciatives et discursives élaborent des principes et des concepts – tels que l'énonciation, les genres de discours, l'interdiscours, l'éthos, etc. – qui permettent de comprendre/expliquer le langage dans les situations les plus diverses. À l'instar d'autres disciplines des sciences humaines et sociales, ces concepts risquent de devenir hégémoniques, si l'on s'en sert

pour essayer d'anticiper et de modéliser les faits socio-historiques. D'où l'importance de l'épistémicité 3 bis qui prend en compte les débats de normes prises dans une histoire qui ne peut être annihilée et qui conduisent à des renormalisations.

Enfin, au terme de notre parcours, nous pouvons affirmer que, d'un côté, la démarche de l'ergologie postule la nécessité de l'épistémicité 3 bis et intègre l'activité humaine en son sein et, de l'autre côté, les études énonciatives et discursives se basent sur le contact permanent avec les événements discursifs réels et donnent lieu à des « renormalisations » du langage.

Cependant, de telles études ne se situent pas dans la sphère de la créativité individuelle et singulière, ni dans celle du domaine de la parole, mais plutôt dans celle du discours, qui est caractérisé par des contraintes historiques et linguistiques, mais ne se limite pas à celles-ci. En effet, les études discursives indiquent que la langue possède un ordre qui lui est propre, mais cet ordre fonctionne selon un processus discursif délimité par une conjoncture donnée. Dès lors, le sens n'est pas de l'ordre de la langue, car il provient des positionnements discursifs qui, à leur tour, sont de nature socio-historique. Ainsi, quoique la langue soit la même pour divers énonciateurs, le sens de ce qu'ils disent peut ne pas l'être parce que cela provient de facteurs qui ne sont pas de l'ordre de la langue [4].

2. Conclusion

Pour conclure, donnons un exemple de l'approche discursive en situation de travail.

En 2011, une entreprise pétrochimique multinationale établie à São Paulo implante, en sous-traitance, un cours de rédaction pour les opérateurs de l'usine. Ce cours, selon le responsable du département du personnel, répond à la demande des salariés dont les nouvelles attributions exigent qu'ils sachent lire et écrire un rapport lors des relais entre les équipes, lequel était fait oralement jusqu'alors.

L'une des activités du cours consiste à écrire une lettre narrant une journée de travail, destinée aux interlocuteurs suivants : un nouveau fonctionnaire récemment embauché par l'entreprise pour opérer dans la même fonction que les opérateurs, ou encore, la grand-mère qui habite la province. Cette activité est suivie par la lecture à haute voix des lettres, par les commentaires sur les textes et sur l'expérience vécue pour les rédiger.

L'un des opérateurs lit l'extrait suivant de la lettre destinée à sa grand-mère – « *Mamie, je travaille dans une entreprise qui fabrique du poison* » – , il est interrompu par un de ses collègues : « *Tu ne peux pas dire ça. Il ne faut pas dire "poison", mais "produits phytosanitaires"* ». Et la réponse est sans

appel – « *À ma grand-mère, je vais dire "poison"* ». Cette situation instaure alors un débat autour de l'importance de toujours tenir compte du contexte : à qui je parle, où, pourquoi, et quelle est ma position par rapport au monde ? Un autre point important concerne la discussion autour de la réaction de « censure » du collègue, qui avait explicité la voie de la norme et la réaffirmation de l'opérateur, indiquant que dans sa vie privée (dialogue avec la grand-mère), il ne suivrait pas les prescriptions de l'entreprise.

Finalement, on peut remarquer à quel point le langage et, en particulier le langage en situation de travail, est un espace fortement sujet aux débats de normes, dans lequel les choix, apparemment à l'échelle du microcosme, de la syntaxe, du lexique, du ton, remettent aux mouvements de la société et de l'histoire, dans la pleine réalisation des renormalisations.

Dans une linguistique du système, le fait de ne considérer que le choix de l'opérateur entre les « synonymes », « poison » et « produits phytosanitaires », équivaldrait à perdre toute la richesse et la complexité de cet événement. C'est pourquoi nous croyons que la vision discursive du langage et la démarche ergologique de l'activité humaine sont des éléments complémentaires qui nous permettent de « penser autrement la vie, l'activité, le travail ».

Références bibliographiques

- [1] Maingueneau D., 1988, « Langue et discours, La linguistique et son double », *DRLAV*, n° 39, pp. 20-32
- [2] Maingueneau D., 1994, *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette
- [3] Maingueneau D., 1996, *Aborder la linguistique*, Paris, Seuil
- [4] Possenti S., 2004, *Teoria do discurso : um caso de múltiplas rupturas. Introdução à Lingüística : Fundamentos epistemológicos*, São Paulo, Cortez
- [5] Saussure F., 1916/1968, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot
- [6] Schwartz Y. et Durrive L., 2003, (dir.), *Travail et ergologie - entretiens sur l'activité humaine*, Toulouse, Octarès Editions
- [7] Schwartz Y., 2008, Cours d'épistémologie, Compte-rendu de la séance du 04/11/08
- [8] Schwartz Y., 2008, Cours d'épistémologie, Compte-rendu de la séance du 08/12/08
- [9] Schwartz Y., 2009, Séminaire public, Compte-rendu de la séance du 11/06/09